

ANNEXE I

AVIS DE MANŒUVRE

Exercices sans blindé chenillé, sans aéronef (excepté utilisation d'une patrouille d'hélicoptères isolément et pendant moins de 24h), sans moyen Marine, sans artifice, sans munition (même d'exercice) hors celles destinées à la protection et à la sauvegarde des éléments isolés conformément à la réglementation. Effectif inférieur ou égal à 200 PAX.

(A transmettre pour action à l'EMZD MARSEILLE / Div coordination ressources / B.AR).

1. NOM ET NATURE DES EXERCICES

Exercices en terrain libre d'un module de défense sol-air avant projection au Liban.

2. CALENDRIER DES EXERCICES

Du mardi 20 au vendredi 23 juillet 2021.

Du lundi 23 au vendredi 27 août 2021.

Du lundi 30 août au vendredi 3 septembre 2021.

Du lundi 6 au vendredi 10 septembre 2021.

Du lundi 13 au vendredi 17 septembre 2021.

Du lundi 20 au vendredi 24 septembre 2021.

Du lundi 27 au jeudi 30 septembre 2021.

3. FORMATION PARTICIPANT AUX EXERCICES

1^{ère} batterie du 54^e régiment d'artillerie.

4. LIEUX DES EXERCICES / PRÉFECTURE(S) CONCERNÉE(S)

Hyères, Pierrefeu-du-Var, Cuers, Puget Ville, Carnoules, Pignans, Gonfaron, le Luc-en-Provence, le Cannet-des-Maures, Vidauban, Draguignan, les Arcs, Trans-en-Provence, la Motte, Montferrat, Comps-sur-Artuby, , Castellane, Saint-Auban, Bargème, Bargemon, Callas, Bagnols-en-Forêt, Saint-Paul-en-Forêt, Fayence, Callian, Saint-Auban, Gars, Saint-Vallier-de-Thiery, Saint-Cezaire-sur-Siagne, Peymeinade, Montauroux, Le Pla Nestel, Mandelieu-La-Napoule, Le Cannet, Pegomas, Mougins, Valbonne, Grasse, Le Bar-sur-Loup, Gréolières, Sigale, Les Ferres, Coursegoules, Vence, Villeneuve-Loubet, Vallauris.

Toutes ces communes se situent dans le département du Var, des Alpes Maritimes et des Alpes de Haute Provence.

5. RESPONSABLE DES ACTIVITÉS

CNE Rolland, commandant d'unité de la 1^{ère} batterie : 864 835 7848 / 04 98 04 78 48.

6. MOYENS ENGAGÉS

Effectif : 2/8/29//39.

Véhicules (type et nombre) : 6 P4/VT4, 2 PVP, 1 VLRA VR NC1 40, 1 KERAX VE NC1 40, 6 VAB, 1 GBC TT, 1 GBC Atelier, 1 GBC LOT 7.

Participation d'un hélicoptère isolé : à confirmer.